



- Modules photovoltaïques
- Local technique
(transformateur, compteur, onduleur, etc.)
- Zone évitée par mesure ERC
- Clôtures périphériques du projet
- Zone réservée pour la bâche incendie
Souple (en fonction des prescriptions Potentielles du SDIS)
- Accès site
- Poteau d'aspiration

Ce calepinage n'est pas définitif, il pourra faire l'objet de modifications, notamment en fonction des prescriptions du SDIS.



ANNEXE 4

PLAN DE PROJET / PLAN DE MASSE

Calepinage
de la centrale



- Implantation projet
- Tracé ligne de liaison
- Poste HTA/BT

Un raccordement au poste HTA/BT situé à l'est du projet, à environ 1 km, pour une puissance injectée de 1,5 MWc

Les impacts attendus sont essentiellement temporaires (tranchées, perturbation des sols et des usages). Le choix d'un tracé le long des voiries permet de limiter les incidences sur les milieux naturels.

Ce schéma reste indicatif et pourra évoluer lors de la demande de raccordement auprès d'Enedis. Une attention particulière sera portée à la limitation des impacts en cas d'évolution du tracé, en évitant autant que possible les terrains agricoles et naturels.



ANNEXE 4

PLAN DE PROJET / PLAN DE MASSE

Raccordement
prévu